



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

### AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Henri, que lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra mardi le 6 mars 2017, à 20h00, à la salle du conseil située au 219 rue Commerciale, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage no 409-05 suivantes:

• **Immeuble situé au 2244 route du Président-Kennedy, lots 2 357 878**

Cette demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence existante du côté sud-est. La demande consiste à réduire de 9 mètres à 7,50 mètres la marge avant prescrite.

• **Immeuble situé au 220 rue des Prés-Verts, lots 3 696 659 et 3 696 665**

Cette demande vise à permettre la construction d'un bâtiment commercial et l'aménagement de stationnements sur les lots 3 696 659 et 3 696 665.

La demande consiste à réduire les marges avant de 9 mètres à 7 mètres et à permettre l'aménagement de stationnements à moins de 2 mètres de l'emprise de la route.

Toute personne intéressée à se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure pourra le faire lors de cette séance.

Donné à Saint-Henri ce 17 février 2017.

Pierre Simard, secrétaire-trésorier adjoint

---